



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

quotient familial

Question écrite n° 22805

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de suppression de la demi-part fiscale accordée actuellement aux parents d'étudiants. Les familles peuvent aujourd'hui demander le rattachement à leur foyer de leurs enfants âgés de moins de 21 ans ou 25 ans s'ils sont étudiants ; cet avantage leur permet de payer moins d'impôts. Supprimer cette demi-part risquerait de fragiliser la situation de plus de 600 000 familles, alors que ces dernières restent le soutien principal des étudiants. La mesure appauvrira les étudiants issus des classes moyennes qui ne pourront pas pour autant bénéficier d'une bourse. Aussi, il lui demande quelle est sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22805

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3453

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)